

**AVIS PUBLIC
D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 329-2026
MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 259-2011 « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA
MUNICIPALITÉ DE HOPE**

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE
INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 329-2026 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE HOPE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal, à la suite de l'adoption, par la résolution numéro 41-2026 à la séance régulière du 3 mars 2026, du projet de Règlement numéro 329-2026 modifiant le Règlement de zonage de la municipalité de Hope, tiendra une assemblée publique de consultation le 25 mars 2026 à compter de 18h00, à la salle municipale ce, en conformité de la Loi ;

QUE ce projet de règlement a pour objets et conséquences d'ajouter les plans « Carte 22A03-050-0105 (Paspébiac) et Carte 22A03-050-0206 (Hope Town) » à l'Annexe B « Cartographie et cadre normatif afférents au contrôle de l'érosion dans les secteurs à risque d'érosion en bordure du littoral de la baie des Chaleurs » et abroger la cartographie existante « Évolution du littoral et unités géomorphologiques – municipalité de Hope ».

De remplacer le plan numéro IEFO-2008-25 « Règlement relatif au contrôle des nouvelles installations d'élevage à forte charge d'odeur sur le territoire de la municipalité de Hope » par le plan numéro IEFO-2022.1-25 « Cartographie afférente à la réglementation relative au contrôle des nouvelles installations d'élevage à forte charge d'odeur » à l'Annexe C « Les paramètres pour l'application des distances séparatrices relatives aux installations d'élevage » ainsi que tous les numéros de plan « IEFO-2008-25 » par « IEFO-2022.1-25 » dans le libellé du texte.

De remplacer le plan numéro TI-2008-08.10 « Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures du territoire de la municipalité de Hope » par le plan numéro TI-2016-08.10 « Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures du territoire de la municipalité de Hope » à l'Annexe D « Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures du territoire de la municipalité de Hope » ainsi que tous les numéros de plan « TI-2008-08.10 » par « TI-2016-08.10 » dans le libellé du texte.

De remplacer le plan numéro IE-2008-26 « Règlement relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la municipalité de Hope » par le plan numéro IE-2022.1-26 « Cartographie afférente à la réglementation relative à l'implantation d'éolienne sur le territoire de la MRC de Bonaventure » à l'Annexe E « Cartographie : réglementation sur l'implantation d'éolienne sur le territoire de la MRC » ainsi que tous les numéros de plan « IE-2008-26 » par « IE-2022.1-26 » dans le libellé du texte ce, conformément au Schéma d'aménagement et développement durable révisé de la MRC de Bonaventure;

QU'IL sera possible d'en faire la consultation au bureau de la municipalité de Hope aux heures ordinaires de bureau, sur le site web de la municipalité de Hope à l'adresse suivante municipalitedehope.ca. Vous pouvez envoyer vos commentaires par courrier électronique à l'adresse courriel suivante mun.hope@globetrotter.net ou par courrier à la municipalité à l'adresse postale suivante 330, Route 132, Hope, Québec G0C 2K0;

QU'au cours de cette assemblée publique, l'inspecteur municipal expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet aura lieu le 25 mars 2026, à compter de 18h00, à la salle municipale;

Donné à Hope, ce 10 mars 2026.



Nancy Castilloux
DG, greffière-trésorière